

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Jullen-en-Genevois

**COMMUNE DE VETRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2026.22

Séance du **DIX NEUF AOÛT DEUX MILLE VINGT SIX**
Date de la convocation : Mercredi 13 août 2026
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Séverine FRIES-CHATAGNAT
Membres en exercices : 15

13 Présents :

M. ANTOINE Patrick, M. SILLARD Patrick, M. SALLA Roger, MMES BRÉGÈGÈRE Stéphanie, Séverine FRIES-CHATAGNAT, GUGLIOTTA Valérie, Laetitia REAL-LAFFRIQUE, ROQUES Anne, HAMONEAU Danielle, PAILLASSON Isabelle, FENEUL Véronique, HOUAL Michelle, FENEUL-BEYRAND Virginie

0 Absents ayant donné pouvoir :

2 Absentes excusées :

CHARPENTIER Muriel, XAMBEU Françoise

Objet : Modification du règlement intérieur des aides facultatives du CCAS

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération n° 2026-08 en date du 14 avril 2026 ;

Considérant que le Conseil d'Administration doit établir son règlement intérieur des aides facultatives.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Article 1er : APPROUVE l'élection d'une Vice-Présidente déléguée ;

Article 2 : APPROUVE la modification du règlement intérieur des aides facultatives correspondante.



2026-22

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

pour copie conforme,
à Vétraz-Monthoux, le 26 août 2026
Pour le Maire,
La Vice-Présidente du CCAS,
Stéphanie BRÉGÈRE



M. le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le

26 AOUT 2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.